



Syndicat mixte
pour l'aménagement et la gestion
du Parc naturel régional
de la Forêt d'Orient
Maison du Parc
10220 Piney

Extrait des délibérations du Comité syndical du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient

OBJET :
**Réalisation d'une
étude de faisabilité sur
l'accueil du public en
forêt domaniale du
Temple**

**DATE DE LA
CONVOCATION**
8 décembre 2023
DATE D'AFFICHAGE
8 décembre 2023

NOMBRE DE DELEGUES
Afférents au Comité : 88
En exercice : 88
Présents : 35
Votants : 35
+ 18 pouvoirs

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à 18h00, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient se sont réunis à la salle des sociétés de Vendeuvre sur Barse sur la convocation qui leur a été adressée.

Etaient présents :

Conseillers régionaux

M. Philippe BORDE avec le pouvoir de Mme Annie DUCHÊNE
M. Alain CEDELLE avec le pouvoir de M. Ghislain WYSOCINSKI
Mme Isabelle HELIOT-COURONNE avec les pouvoirs de M. Maxence MEUNIER et de Mme Gaëlle DUPRÉ
M. Jordan GUITTON avec le pouvoir de M. Pascal ERRE

Conseillers départementaux

Mme Sibylle BERTAIL-FASSAERT avec le pouvoir de M. Alain BALLAND
M. Bertrand CHEVALLIER
Mme Marielle CHEVALLIER
M. Philippe DALLEMAGNE
Mme Claude HOMEHR avec les pouvoirs de M. Olivier JACQUINET et de M. Philippe PICHÉRY
Mme Arlette MASSIN avec le pouvoir de M. Jean-Michel HUPFER

Troyes Champagne Métropole

M. Nicolas HONORÉ avec le pouvoir de M. Marc SEBEYRAN
M. Pascal HENRI

Communes du territoire

Amance – M. Jean-Michel PIETREMONT, Maire, titulaire
Brévonnes – M. Mathias PETIT, titulaire
Brienne-la-Vieille – M. Gaël GROSMARE, Maire, titulaire
Champ-sur-Barse – Mme Virginie VANHOORNE, titulaire
Dosches – M. Benoît VACHERET, titulaire
Epagne – M. Francis DOIZELET, Maire, titulaire
Géraudot – Mme Jean-Christophe LEFÈVRE, suppléant
Hampigny – M. Hervé CHAMBON, Maire, titulaire, avec le pouvoir de M. Jean-Michel MIGNOT
La Loge-aux-Chèvres – Mme Sandrine SZYMCZAK, titulaire
La Villeneuve-au-Chêne – M. Jésus CERVANTES, Maire, titulaire
Laubressel – M. Edin ZULIC, titulaire
Lusigny-sur-Barse – Mme Marie-Hélène TRESSOU, Maire titulaire
Magny-Fouchard – Mme Valérie RIVET, suppléante
Mathaux – M. Raymond LUCK, titulaire
Mesnil-Saint-Père – M. Gilles LOYER, titulaire avec le pouvoir de Mme Marie-Claude BEZINS
Montreuil-sur-Barse – M. René BARBEIRO, titulaire

Pel-et-Der – M. Dany DUBUISSON, Maire, titulaire avec le pouvoir de M. Christophe DUXIN
Piney – M. Christian DENORMANDIE, Maire, titulaire avec le pouvoir de M. Gilles JACQUARD
Puits-et-Nuisement – M. Julien GUILLAUD, titulaire avec le pouvoir de M. Michaël GUERARD
Rouilly-Sacey – M. Patrick DYON, Maire, titulaire avec le pouvoir de Mme Sophie BOUDOT
Trannes – Mme Christine BARBIER, titulaire
Unienville – M. Jean-Michel CHATELAIN, Maire, titulaire avec le pouvoir de Gérard BERGERAT
Vendeuvre-sur-Barse – M. Alain CHENET, titulaire

La séance a été ouverte par M. le Président, Jésus CERVANTES.

Secrétaire de séance : M. Jordan GUITTON.



Réalisation d'une étude de faisabilité sur l'accueil du public en forêt domaniale du Temple

Le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient, l'Office National des Forêts et le Département de l'Aube ont pour projet de réaliser une étude et des travaux de restauration pour l'accueil du public en forêt domaniale du Temple. En effet, plus de 6 sentiers traversent cette forêt très fréquentée par le public. Pour autant, l'offre touristique sur ce site manque de lisibilité et le mobilier se dégrade.

Dans un premier temps, les 3 partenaires précités s'engagent à réaliser une étude de faisabilité sur l'accueil du public en forêt domaniale du Temple pour ensuite envisager les travaux sur au moins 3 éléments : le sentier des Salamandres, le sentier « Sur la trace des Templiers » et l'aire d'accueil. La fiche projet de l'étude est fournie en annexe.

La forêt domaniale du Temple vient de bénéficier d'un projet de restauration de 6 mares pour la majorité accessibles au public (travaux financés par le projet de mécénat de l'ONF en faveur de la conservation des habitats). L'étude de faisabilité sur l'accueil et l'aménagement de ces espaces est donc indispensable pour que le Parc et ses partenaires puissent assurer leur rôle d'animateur sur ces sites naturels auprès des usagers.

Le Cerema, dans le cadre de sa délégation de crédits pour la conduite du programme « Sentiers de Nature » du Plan Tourisme Destination France, piloté par le Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires, est en charge de l'attribution des subventions. Aussi, le Parc et ses partenaires ont sollicité le Cerema pour obtenir un soutien financier pour les projets en forêt domaniale du Temple.

Une première subvention a été octroyée par le Cerema pour la réalisation de l'étude de faisabilité, à hauteur de 27 528 €.

Le plan de financement de l'étude de faisabilité est le suivant :

Tableau des dépenses

	Etude		
	Etat des lieux diagnostic	Proposition pour une offre d'accueil	Réaménagement – requalification de 2 sentiers (conception -> réalisation)
Coût € HT	5 575 €	3 300 €	19 800 €
Coût € TTC	6 690 €	3 960 €	23 760 €
Total étude HT	28 675 €		
Total étude TTC	34 410 €		

Tableau de répartition des financements

Budget TTC	Etat des lieux Diagnostic		Proposition pour une offre d'accueil		Réaménagement - Requalification de 2 sentiers		Budget total étude (TTC)	
Recettes subvention CEREMA (TTC)	5 352,00 €	80,00%	3 168,00 €	80,00%	19 008,00 €	80,00%	27 528,00 €	80,00%
Dépenses PnrFO (coût TTC)	446,00 €	6,67%	264,00 €	6,67%	1 584,00 €	6,67%	2 294,00 €	6,67%
Dépenses ONF (coût TTC)	446,00 €	6,67%	264,00 €	6,67%	1 584,00 €	6,67%	2 294,00 €	6,67%
Dépenses Département 10 (coût TTC)	446,00 €	6,67%	264,00 €	6,67%	1 584,00 €	6,67%	2 294,00 €	6,67%
Total TTC	6 690,00 €		3 960,00 €		23 760,00 €		34 410,00 €	

Une seconde demande de financement sera déposée à l'issue de l'étude (fin du 1^{er} semestre 2024) pour la réalisation des travaux.

Le Comité syndical, à l'unanimité, décide de :

- valider le projet d'étude de faisabilité sur l'accueil du public en forêt domaniale du Temple ;
- valider le plan de financement du projet ;
- autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette action.

**Pour extrait conforme :
Le Président**



Jésus CERVANTES
2023.12.21 14:53:30 +0100
Ref:20231221_142906_1-1-O
Signature numérique
le Président

Jésus CERVANTES